Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260203-202502050925-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du Mardi 3 Février 2026
à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé
En son lieu ordinaire – salle d'honneur 1 Place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, Mme QUENOUAULT, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme TROTEL, M. LABBE, M. HAMON, Mme RAOUL DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : M. VELLY, M. VILPASTEUR, Mme SELMER, M. PORTE, respectivement représentés par M. VILT, M. PLESIER, Mme JEGU, Mme Marie-Madeleine MICHEL
Absents excusés : Mme BREGAINT, Mme Chantal MICHEL
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de Séance : M. LABBE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 14
Votants : 18 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 28 janvier 2026

***

AFFAIRE N°15 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DÉPLACEMENT DES CANDÉLABRES DE L'AVENUE DE PEN GUEN

Rapporteur : M. VILT – Adjoint à l'Urbanisme

L'Assemblée est informée que suite à la demande de la Commune, dans le cadre du déploiement du plan vélo, le Syndicat Départemental d'Energie a procédé au chiffrage des travaux de remplacement et déplacement des candélabres de l'Avenue de Pen Guen à Saint-Cast le Guildo.

Le coût total de l'opération est estimé à **89 000,00 € TTC**. (Coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), la commune est qualifiée R50 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 50% de la Taxe TCCFE de son territoire. En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation communale s'élèvera **à 54 296,55 €**.

Ce montant doit être inscrit en investissement au chapitre 204 et doit être amorti.

Cette proposition est valable un an à partir de la date de la présente lettre. Au-delà de ce délai, elle devra être révisée en fonction des conditions économiques du moment.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE le projet de remplacement et déplacement des candélabres de l'Avenue de Pen Guen à SAINT-CAST LE GUILDO présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 89 000,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260203-202502050925-DE

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la Commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élèvera à 54 296,55 €.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LABBE

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380